



Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Vigneux-sur-Seine

Commande Publique
Affaire suivie par : L. DELICATA

DÉCISION N° 24.120

prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

2024-11 – Prestations de ramassage, entretien et livraison du linge pour les services municipaux et les écoles de la ville de Vigneux-sur-Seine

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles des articles L.2123-1, R.2123-1, R.2162-13 et R.2162-14 ;

Vu la délibération n°22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°22-081 du 11 mai 2022 portant notamment délégation de signature à Madame Michelle LEROY, pour prendre toute décision, poursuivre toutes formalités et signer tous documents nécessaires concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant la nécessité de lancer un marché de ramassage, entretien et livraison du linge pour les services municipaux et les écoles de la commune ;

Considérant qu'il s'agit d'un marché public conclu sans publicité ni mise en concurrence sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande en application des articles L2122-1 et R2122-2 du code de la commande publique suite à une procédure adaptée lancée et déclarée infructueuse ;

Considérant que le marché prend effet à la date de sa notification pour une durée d'un an et qu'il pourra être reconduit 3 fois de façon expresse et pour la même durée ;

Considérant qu'une proposition a été reçue avant la date limite de remise des offres fixée au 19 avril 2024 à 11 heures ;

Considérant que la commission MAPA réunie le 27 mai 2024 a émis un avis favorable pour attribuer le marché à l'ESAT ELISA SENART qui présente une offre économiquement avantageuse en application des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation ;

D É C I D E :

Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché avec l'ESAT ELISA SENART sise 58 boulevard Maurice Faure – ZI Paris Sud 4 à Combs La Ville (77380), qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant maximum annuel de 36 000 euros HT soit un montant maximum annuel de 43 200 € TTC.

Article 2 : DE PRÉCISER que le présent marché prend effet à partir de sa date de notification pour une durée d'un an et qu'il est reconduit 3 fois de façon expresse et pour la même durée.

- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 7 juin 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240607-24-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024

Par délégation du maire

LA MAIRE ADJOINTE



Michelle LEROY